

L'atome, l'espace et les molécules : la coopération scientifique internationale comme nouvel outil de la diplomatie helvétique (1951-1969)

INTRODUCTION

L'une des principales caractéristiques de la politique étrangère de la Suisse au XX^e siècle réside dans la doctrine de neutralité. Aux côtés de la solidarité et de la politique dite des « bons offices », la neutralité est l'un des piliers du maintien de l'indépendance du « petit État »¹. Afin que la volonté d'indépendance ne se traduise pas par un isolement sur la scène internationale, la Suisse développe des efforts importants pour intégrer, dès le début du XX^e siècle, des organisations internationales. Toutefois, la politique de neutralité d'après 1945 amène le pays à rester à l'écart de toute organisation internationale à caractère politique ou militaire.

Dans l'après-guerre, la politique de neutralité est à l'origine de vives tensions dans les relations avec les États-Unis, menaçant d'isoler le pays encore davantage sur la scène internationale². On comprend mal le refus de la Suisse de s'aligner sur le camp occidental et on interprète sa politique de neutralité comme un prétexte servant avant tout sa politique commerciale³. La Suisse tente alors de faire reconnaître aux grandes puissances que son indépendance politique et économique leur est profitable et s'inscrit dans une perspective universelle⁴. C'est pourquoi les autorités fédérales encouragent la participation de la Suisse dans des domaines *a priori* consi-

1. Voir notamment Georg Kreis (éd.), *La Suisse dans le système international de l'après-guerre, 1943-1950*, Bâle, 1996 ; Daniel Mœckli, *Neutralität, Solidarität, Sonderfall : die Konzeptionierung der schweizerischen Aussenpolitik der Nachkriegszeit, 1943-1947*, Zürich, 2000.

2. Mauro Cerutti, « La Suisse dans la guerre froide : la neutralité suisse face aux pressions américaines à l'époque de la guerre de Corée », in Michel Porret (et al., éd.), *Guerres et paix. Mélanges offerts à Jean-Claude Favez*, Genève, 2000, p. 321-342 ; Hans-Ulrich Jost, *Europa und die Schweiz, 1945-1950. Europarat, Supranationalität und schweizerische Unabhängigkeit*, Zürich, 1999.

3. Jost, *Europa und die Schweiz*, op. cit. ; Dominique Dirlewanger, Sébastien Guex et Gian-Franco Pordenone, *La politique commerciale de la Suisse de la Seconde Guerre mondiale à l'entrée au GATT (1945-1966)*, Zürich, 2004.

4. Voir par exemple Antoine Fleury, « La situation particulière de la Suisse au sein de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) », in Raymond Poidevin (éd.), *Histoire des débuts de la construction européenne (mars 1948 - mai 1950)*, Bruxelles, 1986, p. 95-117.

dérés comme non politiques, au premier rang desquels les organisations à caractère « technique »⁵. Ainsi, la Suisse n'adhère pas à l'ONU, mais elle participe à ses institutions spécialisées, par exemple dans le domaine de l'éducation, de la science et de la culture (Unesco) ou de la santé (OMS).

L'historiographie sur la politique de neutralité a mis en évidence les logiques propres qui ont animé l'action des autorités helvétiques dans les différents domaines que recouvre la notion de « technique », principalement les domaines culturels, sociaux ou humanitaires. À ces champs d'action bien connus de la diplomatie helvétique, le présent article entend ajouter celui de la coopération scientifique internationale, dont l'importance sera grandissante pour la politique étrangère de la Suisse durant la guerre froide. En effet, la science jouit d'une image de neutralité et d'universalité qui s'intègre parfaitement dans le cadre de la coopération technique. Comme le souligne le conseiller national Emil Anderegg, auteur d'une motion en faveur d'un projet de Fonds national pour la recherche scientifique, discutée au Conseil national en avril 1951 : « Notre réserve politique et militaire en tant que neutres ne fait qu'accroître le fossé qui nous sépare des autres États. Seuls d'importants efforts dans des domaines autres que celui de la politique peuvent nous prémunir de cette conséquence négative. »⁶ Une telle remarque présuppose que la recherche scientifique, dont il est question pour Anderegg, serait naturellement dénuée d'enjeux politiques et militaires. Or l'importance prépondérante de la recherche scientifique pour les technologies militaires de la guerre froide (les armements atomiques, l'électronique ou les lanceurs)⁷, ainsi que le rôle que certains États, et en particulier les États-Unis, tentent de faire jouer à la science pour cimenter des alliances politiques⁸, rendront la question de la « neutralité » de la science particulièrement délicate. Aussi, afin de permettre la participation de la Suisse aux organisations de la coopération scientifique internationale, les autorités fédérales se sont-elles efforcées de dépolitiser et de démilitariser ces organisations. Cette attitude a convergé avec les intérêts des milieux scientifiques à l'origine de ces différentes organisations, puisqu'il s'agissait pour eux d'obtenir des gouvernements européens les engagements financiers nécessaires à la réalisation de leurs projets, tout en préservant leur autonomie quant à la direction future de ces institutions. Dès lors, pour les milieux scientifiques, la participation de la Suisse représentait la meilleure garantie de la neutralité politique et militaire de ces organisations⁹.

5. Cf. Möckli, *Neutralität, op. cit.*, p. 209-218.

6. Archives fédérales suisses, Berne (ci-après BAR), E 3001 (B) 1978/30, vol. 66, Discussion de la motion Anderegg au Conseil national, 4 avril 1951, p. 2. Voir également Antoine Fleury et Frédéric Joye, *Les débuts de la politique de la recherche en Suisse. Histoire de la création du Fonds national suisse de la recherche scientifique (1934-1952)*, Genève, 2002.

7. Amy Dahan et Dominique Pestre (éd.), *Les sciences pour la guerre, 1940-1960*, Paris, 2004.

8. John Krige, « Nato and the strengthening of Western science in the post-Sputnik era », *Minerva*, 38, p. 81-108.

9. Sur ce point, voir Bruno J. Strasser et Frédéric Joye, « Une science "neutre" dans la guerre froide ? La Suisse et la coopération scientifique européenne (1951-1969) », *Revue suisse d'histoire*, 2005 (à paraître).

Nous voulons montrer comment la neutralité scientifique a été mise au service de la neutralité politique de la Suisse durant la guerre froide. La formulation d'une telle problématique emprunte autant à l'historiographie des relations internationales qu'aux développements récents en histoire des sciences. Cette approche rejoint celle d'autres auteurs sur le rôle des scientifiques dans la coopération scientifique internationale au XX^e siècle¹⁰ ou sur les enjeux militaires et politiques de la recherche scientifique pendant la guerre froide¹¹. Mais, surtout, des travaux issus des *Science and Technology Studies* ont permis d'apporter un regard critique sur la conception, défendue par nombre de scientifiques, de philosophes et d'historiens des sciences depuis plus d'un siècle, selon laquelle la science serait par essence « neutre », « universelle » et « objective », et montrer que ces caractéristiques étaient toujours le résultat de pratiques sociales historiquement situées¹².

Nous proposons d'étudier comment le Département politique fédéral a progressivement intégré la coopération scientifique internationale dans la panoplie des outils de la politique étrangère helvétique. Nous examinons en particulier la participation de la Suisse à la création de trois organisations internationales de recherche scientifique au niveau européen : l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) en 1953, l'Organisation européenne de la recherche spatiale (ESRO) en 1961 et la Conférence européenne de biologie moléculaire (EMBC) en 1969. Le fait que les gouvernements européens aient abordé ces projets comme des enjeux politiques liés à l'intégration européenne et militaires liés à la guerre froide¹³ a constitué un défi majeur pour la participation de la Suisse. L'attitude de la Suisse dans les dossiers de la coopération européenne a reflété l'évolution de sa position par rapport à ces deux enjeux cruciaux pour sa politique étrangère de l'après-guerre. Mais, surtout, les autorités helvétiques ont déployé des efforts considérables, lors de la création de ces organisations, pour les rendre conformes à la situation présente de leur doctrine de neutralité. En effet, c'est seulement lorsque la coopération scientifique internationale prenait les contours de la neutralité scientifique qu'elle pouvait être mise au service de la neutralité politique.

10. Ronald E. Doel, « Scientists as policymakers, advisors, and intelligence agents ; linking contemporary diplomatic history with the history of contemporary science », in Thomas Söderqvist (éd.), *The Historiography of Contemporary Science and Technology*, Amsterdam, 2000, p. 215-244 ; Alan A. Needell, *Science, Cold War and the American State : Lloyd V. Berkner and the Balance of Professional Ideals*, Amsterdam, 2000.

11. Stuart W. Leslie, *The Cold War and American Science*, New York, 1993 ; Dahan et Pestre, *Les sciences pour la guerre*, op. cit.

12. Sur l'objectivité : Lorraine Daston et Peter Galison, « The image of objectivity », *Representations*, 1992 (40), p. 81-128 ; sur l'universalité : Bruno Latour, *L'espoir de Pandore. Pour une version réaliste de l'activité scientifique*, Paris, 2001 ; sur la neutralité : Robert N. Proctor, *Value-free Science ? Purity and Power in Modern Knowledge*, Cambridge (Mass.), 1991. Pour une approche historique : Dominique Pestre, « Pour une histoire sociale et culturelle des sciences. Nouvelles définitions, nouveaux objets, nouvelles pratiques », *Annales HSS*, 1995 (3), p. 487-522.

13. John Krige, « The politics of European scientific collaborations », John Krige et Dominique Pestre (éd.), *Science in the XXth Century*, London, 2003 (1997), p. 897-918.

LES ATOMES

Le processus de création du CERN débute en 1949 lorsque plusieurs personnes associées avec la recherche en physique nucléaire suggèrent l'idée d'une coopération multinationale dans ce domaine¹⁴. Après l'adoption, en décembre 1949, d'une résolution allant dans ce sens par la Conférence européenne de la culture de Lausanne, et par l'Unesco en juin 1950, un groupe de physiciens européens et d'administrateurs scientifiques se réunit sous la direction du physicien français Pierre Auger. Les travaux de ce groupe conduisent à la convocation d'une conférence intergouvernementale sous l'égide de l'Unesco en décembre 1951, puis d'une convention signée en 1953 instaurant la création du CERN. L'organisation regroupe alors dix pays d'Europe de l'Ouest, dont la Suisse et la Yougoslavie.

Les autorités politiques suisses prennent officiellement connaissance du projet en 1951, lorsque Max Petitpierre, conseiller fédéral en charge du Département politique fédéral (DPF), reçoit une invitation à participer à la conférence organisée par l'Unesco¹⁵. Les milieux scientifiques helvétiques consultés par Petitpierre se montrent dans l'ensemble favorables au projet, tout en se méfiant d'une entreprise qui pourrait être d'envergure trop importante pour la Suisse et rivaliser avec les ressources disponibles pour la recherche au niveau national¹⁶. Les positions de Peter Preiswerk et de Paul Scherrer, deux éminents physiciens suisses, sont intéressantes à cet égard. Si un premier projet – un synchrotron à protons de 3-6 GeV coûtant 25 millions de dollars – enthousiasme Preiswerk, Scherrer le juge trop cher et ambitieux, et s'y oppose. Or la position de Scherrer s'avère capitale pour les partisans du CERN, ainsi que le souligne une lettre d'Auger au physicien Victor Weisskopf datée de juillet 1951 : « Parmi les personnalités qu'il faut que nous ayons avec nous dans cette entreprise, il y a Scherrer. Vous savez peut-être qu'il n'est pas favorable au projet [...]. Mais il faut le convaincre, parce qu'il détermine l'attitude du gouvernement fédéral, et parce que l'opinion hollandaise et peut-être suédoise en dépendent un peu. »¹⁷

Les oppositions d'autres physiciens, notamment le Suédois Hendrik Kramers, enjoignent le groupe de Pierre Auger à revoir sa copie. Scherrer, qui finit par s'accorder avec un second projet, plus modeste et échelonné dans le temps, va peser de tout son poids sur les physiciens suisses comme sur les autorités fédérales : en octobre 1951, le DPF reçoit l'aval

14. Sur les origines du CERN, voir les contributions de Dominique Pestre et de John Krige, Armin Hermann *et al.*, *History of CERN : Launching the European Organization for Nuclear Research* (vol. 1-3), Oxford, 1987.

15. BAR E 2001-04 (-)/6, vol. 39, James Torres-Bodet à Max Petitpierre, 31 août 1951.

16. BAR E 2001-04 (-)/6, vol. 39, Procès-verbal de la séance de Lucerne, 29 septembre 1951 ; André Mercier à Max Petitpierre, 5 octobre 1951.

17. Le document, daté du 5 juillet 1951, est reproduit par Hermann, *History of CERN*, *op. cit.*

des scientifiques par le biais du président de la Société helvétique des sciences naturelles¹⁸. Toutefois, les physiciens suisses craignent la possible militarisation et politisation du projet¹⁹. Ils sont conscients qu'une récupération politique ou militaire du projet par une grande puissance mettrait en péril le consensus nécessaire à la création du CERN. C'est notamment afin de se prémunir contre un tel scénario que les milieux scientifiques suisses proposent l'implantation du laboratoire à Genève, et demandent au Conseil fédéral d'intervenir dans ce sens auprès des autres gouvernements²⁰.

Certes, les motivations de la Suisse sont également de nature économique puisque l'on envisage des retombées de l'installation du laboratoire à Genève. Cet argument est invoqué dans la décision du Conseil fédéral d'envoyer une délégation à la conférence de l'Unesco²¹, mais la dimension de la politique étrangère est celle qui domine les débats : la Suisse accepte de participer à l'organisation projetée « à condition qu'elle soit ouverte à tous les pays européens, y compris ceux de l'Est, et que ses travaux n'aient aucun caractère secret et ne poursuivent que des buts scientifiques et civils »²². L'un des membres de la délégation helvétique, le conseiller national genevois Albert Picot, considère que la poursuite des travaux sous l'égide de l'Unesco présente le double avantage de laisser la porte ouverte à des pays de l'Est et de conférer à l'institution le caractère d'une « maison de verre, [que] l'on ne peut pas la soupçonner de cacher des secrets militaires »²³.

La question de l'intégration des pays de l'Est au sein du CERN est un objet controversé, sur lequel le Conseil fédéral s'était déjà prononcé en 1950, soulignant combien cette collaboration devait renforcer le caractère neutre et universel de l'organisation²⁴. Ce point de vue n'est pas partagé par toutes les délégations, notamment française et italienne, qui insistent pour que le laboratoire soit réservé aux États d'Europe occidentale²⁵. Petitpierre se dit « très préoccupé par cette question de l'universalité du laboratoire » et craint que le laboratoire ne devienne « un nouvel organe du groupe occidental »²⁶. Mais le principal opposant à une ouverture à l'Est est le Royaume-Uni, qui milite pour permettre l'accès à des pays du

18. BAR E 2001-04 (-)/6, vol. 39, Walter Feitknecht à Max Petitpierre, 11 octobre 1951.

19. *Ibid.*, Procès-verbal de la séance de Lucerne, 29 septembre 1951.

20. *Ibid.*

21. BAR E 1004-1 (-)/1, vol. 535, Décision du Conseil fédéral, 6 novembre 1951. Disponible dans la base de données des *Documents diplomatiques suisses* sur Internet, www.dodis.ch (ci-après DoDiS), DoDiS-8137.

22. *Ibid.*, Instructions pour la délégation suisse, 27 novembre 1951.

23. BAR E 2001-04 (-)/6, vol. 39, Albert Picot à Max Petitpierre, 24 décembre 1951.

24. BAR E 5155 (-) 1971/202, vol. 65, Département militaire fédéral (DMF) au DPF et autres départements, 13 février 1950. L'intégration de nouveaux pays et la question de l'emplacement du laboratoire sont traitées dans une perspective plus large par John Krige dans Hermann, *History of CERN*, *op. cit.*, chap. 8.

25. BAR E 2001-04 1970/346, vol. 205, Notice pour le dossier (Pierre Micheli), 30 janvier 1952, p. 2 ; DoDiS-8595.

26. *Ibid.*, p. 2.

Commonwealth et surtout aux États-Unis²⁷. La délégation britannique parvient à faire supprimer, contre l'avis de la Suisse, toute référence à l'Europe dans la définition des conditions de candidature à l'adhésion²⁸. Le Royaume-Uni préfère en effet un positionnement atlantiste à une référence au processus d'intégration européen, envers lequel il reste méfiant. Pour la Suisse, c'est le contraire : le rapprochement atlantiste entraînerait une politisation du projet, alors que le maintien d'une ouverture de principe à tous les pays européens garantit le non-alignement envers les mouvements atlantistes ou communautaires. Un compromis proposé par la France permet finalement de sortir de l'ornière : l'adhésion de nouveaux États, de l'Ouest comme de l'Est, doit être approuvée à l'unanimité des membres du Conseil, chaque pays membre disposant donc d'un droit de veto²⁹. La neutralité suisse se satisfait de cette solution, qui, comme le remarque John Krige, « préserve l'apparence de l'ouverture, tout en masquant la réalité de l'exclusivité »³⁰.

L'attitude de la Suisse dans les négociations sur le CERN, entre septembre 1951 et juillet 1953, s'inscrit dans un moment délicat pour sa politique étrangère, exacerbé par la tension extrême de cette période de la guerre froide. Les relations entre la Suisse et les pays de l'Est sont alors en voie de normalisation, la Suisse étant parvenue à des accord d'indemnisation avec ces derniers pour les nationalisations des entreprises suisses. Aussi, en défendant l'ouverture du CERN aux pays de l'Est, Berne suit une ligne parfaitement conforme à sa politique étrangère du début des années 1950. On peut mesurer la volonté des autorités politiques de maintenir une ouverture commerciale avec les pays de l'Est à l'âpreté avec laquelle elle conduit les négociations avec les États-Unis sur la question du contrôle des exportations vers ces pays. En juillet 1951, les États-Unis parviennent à imposer à la Suisse le fameux « *Hotz-Linder Agreement* », la contraignant à réduire des deux tiers ses exportations stratégiques vers les pays de l'Est³¹. Ce coup dur porté à la neutralité helvétique est encore dans les mémoires des autorités lorsqu'elles s'emparent du projet du CERN. La proposition d'une coopération scientifique fondée sur la transparence et l'universalité des activités projetées est alors envisagée comme pouvant renforcer la crédibilité de la politique de neutralité.

La position de la Suisse dans le dossier du CERN s'inscrit également dans le contexte des relations entre la Suisse et le mouvement d'intégration européenne. Au début des années 1950, la Suisse assiste, méfiante et sceptique, aux premiers pas de la construction européenne, et notamment à la mise en place de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), par le traité de Paris en avril 1951, qui menace d'isoler la

27. Sur la position du Royaume-Uni, voir Hermann, *History of CERN*, *op. cit.*, chap.12-13.

28. Hermann, *History of CERN*, *op. cit.*, p. 251.

29. Sur la position de la France, voir Hermann, *History of CERN*, *op. cit.*, chap. 9.

30. Hermann, *History of CERN*, *op. cit.*, p. 252.

31. Cerutti, « La Suisse dans la guerre froide », *op. cit.*

Suisse encore davantage sur la scène internationale. La Suisse restera évidemment à l'écart de la CECA, mais également du Conseil de l'Europe créé en 1949³². On peut voir dans l'attitude de la Suisse par rapport au CERN l'expression d'une volonté de promouvoir l'idée d'une Europe plus large, au-delà des alliances militaires et douanières, au sein de laquelle la Suisse pourrait plus aisément trouver sa place. En même temps, la participation au CERN est un moyen pour elle de participer à un projet commun avec les pays engagés dans la construction européenne, sans devoir en assumer la portée politique. Ces différentes implications politiques de la neutralité scientifique sont encore bien présentes lorsque, moins de dix ans plus tard, un projet de coopération scientifique européenne dans la recherche spatiale est lancé par des scientifiques européens.

L'ESPACE

L'origine du projet de coopération scientifique dans la recherche spatiale remonte à une discussion tenue le 6 février 1959 à Paris entre Edoardo Amaldi et Pierre Auger, deux physiciens qui avaient participé à la création du CERN³³. Le lancement par l'URSS du premier satellite artificiel, le *Sputnik*, en 1957, puis la création par les États-Unis de la NASA l'année suivante font de la recherche spatiale une des principales priorités des politiques scientifiques de la fin des années 1950. En Europe, le Royaume-Uni, la France et l'Italie développent également des programmes militaires et/ou civils de recherche spatiale, et la plupart des autres États ont créé des comités nationaux pour sa promotion. La communauté scientifique internationale se préoccupe également de ces questions dans le cadre de l'Année géophysique internationale (1958-1959). Le projet Auger/Amaldi aboutira en 1962 à l'établissement de conventions entre gouvernements européens pour la création de deux organisations distinctes, l'une pour la recherche spatiale (European Space Research Organisation (ESRO)) et l'autre pour le développement de fusées (European Space Vehicle Launcher Development Organisation (ELDO)). Cette distinction institutionnelle est emblématique de l'équivocité de l'idée même de recherche spatiale : pour un scientifique, un lanceur permettant de mettre un satellite sur orbite est un outil technique au service de la recherche scientifique, tandis que pour le politique, cette même fusée est source de puissance militaire car elle peut servir de missile balistique.

32. Antoine Fleury, « La Suisse et le Conseil de l'Europe », Marie-Thérèse Bitsch (éd.), *Jalons pour une histoire du Conseil de l'Europe. Actes du Colloque de Strasbourg (8-10 juin 1995)*, Berne, 1997, p. 151-165.

33. Sur l'histoire de la conquête spatiale en Europe, voir : John Krige *et al.*, *A History of the European Space Agency, 1958-1987*, ESA, 2000. Sur la Suisse et l'espace : Büro für Weltraumangelegenheiten (éd.), *Die Schweiz, Europa und die Raumfahrt. Abenteuer und Notwendigkeit*, Lausanne, 2000 ; Stephan Zellmeyer, *Aufbruch der Schweiz in den Weltraum. Geschichte der schweizerischen Raumfahrtbeteiligung von 1960 bis 1973*, Lizentiatsarbeit, Basel, 2002 ; Peter Creola, *HSR-31 : Switzerland in Space. A Brief History*, ESA, 2003.

En janvier 1960, le conseiller national genevois Alfred Borel informe le Conseil fédéral du projet Auger/Amaldi. Il demande si « le Conseil fédéral n'estime pas utile de prendre l'initiative de la création d'une organisation européenne pour la recherche spatiale ? »³⁴. Borel est au courant des négociations que mènent alors les scientifiques grâce à Marcel Golay, directeur de l'Observatoire d'astronomie de Genève³⁵. D'emblée, Max Petitpierre reconnaît cette affaire comme « assez urgente »³⁶ et en confie la gestion aux scientifiques³⁷, mais charge Golay et Fritz Houtermans, professeur d'astronomie à l'Université de Berne, d'assurer le contact officiel avec les autorités fédérales³⁸. Paul Scherrer, désireux de voir la Suisse prendre les devants par rapport aux autres États européens³⁹, se joindra aux deux autres physiciens. Conscient des risques de militarisation de l'entreprise, Petitpierre mobilise avec prudence le DPF pour intervenir dans le processus le plus en amont possible, soit au niveau des négociations entre scientifiques :

« Ce n'est qu'en agissant rapidement que nous serons à même d'exercer une influence sur la forme et l'activité de la nouvelle organisation et que nous ne risquerons pas ainsi de nous trouver devant un fait accompli, c'est-à-dire des projets conçus au sein d'organisations qui ne correspondraient pas à nos institutions (nous pensons en particulier à l'OTAN). »⁴⁰

Cette stratégie trouve l'appui des scientifiques, eux aussi désireux d'échapper à tout contrôle militaire ou politique de la coopération scientifique internationale. Leurs craintes seront renforcées lorsque, fin avril, la délégation britannique propose de lier leur projet au programme de missiles balistiques *BlueStreak*, que le Royaume-Uni cherche à convertir à un usage civil, et que l'OECE propose d'héberger le secrétariat de la commission préparatoire du projet porté par Auger et Amaldi⁴¹. L'OECE est alors en passe de prendre un virage clairement atlantiste en s'ouvrant aux États-Unis, au Canada et aux pays du Commonwealth⁴². Auger et Amaldi cherchent à combattre ces deux propositions, de même que la tentative de récupération politique de leur projet par l'OTAN, dont l'ambition d'organiser la recherche spatiale européenne est affichée dès juin 1957⁴³. Ces différentes propositions, qui crispent les débats, sont résolues lors d'une

34. BAR E 2003 (A) 1971/44, vol. 94, Question Borel, 25 janvier 1960.

35. Büro für Weltraumangelegenheiten, *Die Schweiz, op. cit.*, p. 103-120.

36. BAR E 2003 (A) 1971/44, vol. 94, note dictée par Max Petitpierre, 27 janvier 1960.

37. *Ibid.*, Procès-verbal et commentaire de la séance du 7 avril 1960, concernant une organisation européenne pour la recherche spatiale [s.d.].

38. *Ibid.*, lettre de Fritz Houtermans à Samuel Campiche, 27 février 1960.

39. *Ibid.*, lettre de Paul Scherrer à Samuel Campiche, 23 février 1960.

40. BAR E 2003 (A) 1971/44, vol. 95, Proposition du Département politique fédéral au Conseil fédéral, 30 mai 1960.

41. BAR E 2003 (A) 1971/44, vol. 94, The Royal Society, Western European Space Research Meeting, 29 April 1960, Draft Minutes, 30.4.1960.

42. BAR E 2003 (A) 1971/44, vol. 94, Marcel Golay, Recherche spatiale. Rapport relatif à la conférence de Londres, s.d. [mai 1960], en annexe à sa lettre à Max Petitpierre, 5 mai 1960.

43. Krige, *A History of the European Space Agency, op. cit.*, p. 44.

conférence tenue à Londres fin avril 1960, lorsque Golay est autorisé à proposer, suite à un entretien téléphonique avec le DPF, que la Suisse héberge la commission préparatoire⁴⁴. Outre le soutien de plusieurs autres pays, tels la Norvège, la Suède et le Danemark, la proposition helvétique éveille un grand intérêt de la part des scientifiques européens : Auger considère que la Suisse pourrait jouer le même rôle pour la coopération spatiale que l'Unesco pour le CERN⁴⁵.

La Suisse obtiendra la responsabilité de l'organisation de la conférence intergouvernementale destinée à créer une organisation provisoire⁴⁶. La gestion de ce dossier est dès lors officiellement du ressort des autorités fédérales, et non plus de la Société helvétique des sciences naturelles, qui en assumait jusqu'à présent la charge⁴⁷. Le 15 juillet 1960, le Conseil fédéral prend la décision de la tenue de la conférence à Meyrin, dans les locaux du CERN⁴⁸. C'est le succès de cette dernière organisation qui inspire le Conseil fédéral dans ses démarches en faveur d'une organisation dévolue à la recherche spatiale, notamment en adoptant le modèle de la « maison de verre ». Pour le Conseil fédéral :

« La préférence donnée jusqu'ici par les savants à une formule semblable à celle du CERN correspond à nos vues. [...] [Cette] organisation a réussi, dans le domaine de la recherche fondamentale de l'atome, à démilitariser et dépolitiser de nombreuses activités scientifiques qui jusqu'alors demeuraient l'apanage des militaires. Aujourd'hui, grâce au CERN, la science atomique est en grande partie du domaine public. [...] un nombre impressionnant de savants américains et soviétiques s'y rencontrent. Or – et ceci est primordial – c'est bien le fait que le CERN exerce son activité sur notre territoire qui a permis à cet organisme de jouer ce rôle d'intermédiaire entre l'Est et l'Ouest. »⁴⁹

Toutefois, les autorités suisses restent critiques face à bien des aspects de la coopération scientifique dans le domaine spatial. Bien que présenté comme une affaire civile, le projet de reconversion du *BlueStreak* que le Royaume-Uni continue à promouvoir revêt un parfum trop militaire au goût des autorités fédérales. La diplomatie suisse se dit également préoccupée par l'aspect « course à l'espace »⁵⁰, l'industrie considère que l'investissement ne serait pas rentable⁵¹ et les militaires suisses espèrent tout au plus tirer un profit indirect de la participation à la seule recherche, considérée comme un outil « d'information pour l'appréciation des menaces qui proviendraient de l'espace »⁵². Fin juillet 1961, ces diverses hésitations

44. BAR E 2003 (A) 1971/44, vol. 94, Note de Samuel Campiche au chef du Département, 2 mai 1960.

45. *Ibid.*, Bernard Barbey à Jean de Rham, 18 mai 1960.

46. *Ibid.*, rapport sur la réunion de Paris des 23 et 24 juin 1960, 29 juin 1960.

47. *Ibid.*, DPF au président de la Société helvétique des sciences naturelles, 13 juillet 1960.

48. BAR E 2003 (A) 1971/44, vol. 95, séance du Conseil fédéral, 15 juillet 1960.

49. BAR E 2003 (A) 1974/52, vol. 153, rapport au Conseil fédéral sur la nécessité d'une organisation européenne pour la recherche spatiale et sur l'intérêt pour la Suisse d'y participer, 22 juillet 1960, p. 11.

50. *Ibid.*, note pour le dossier, 16 septembre 1960.

51. *Ibid.*, note pour mémoire, 21 décembre 1960.

52. *Ibid.*, rapport du DMF du 8 mai 1962 à l'appui de la proposition du DPF du 30 avril 1962.

vont conduire les autorités fédérales à se retirer du projet⁵³. La principale conséquence de cette réserve, partagée par d'autres pays, est la création des deux entités distinctes : l'ESRO, consacrée à la recherche spatiale et réunissant dix pays européens ; l'ELDO, destinée aux lanceurs qui n'en regroupe que six, plus l'Australie. La Suisse, la Suède et l'Autriche ne participent pas à l'ELDO, mais seulement à l'ESRO. Malgré ses espoirs, la Suisse n'obtiendra aucun des sites de recherche de l'ESRO. Toutefois, son rôle dans la genèse de la coopération spatiale européenne a permis la création d'une organisation (l'ESRO) relativement dépolitisée et démilitarisée, condition essentielle à la participation helvétique.

LES MOLÉCULES

Dans l'après-guerre, alors que les physiciens sont les premiers bénéficiaires du changement des priorités militaires, politiques et industrielles lié à l'atome ou à l'espace⁵⁴, les biologistes restent à l'écart d'un tel processus. Les sciences de la vie ont cependant connu depuis la fin de la guerre un essor considérable, notamment grâce à la participation de physiciens convertis aux sciences de la vie. Ces développements ont conduit, dès la fin des années 1950, à la formation d'une nouvelle discipline : la biologie moléculaire⁵⁵.

En 1962, les prix Nobel de chimie et de physiologie ou médecine récompensent des travaux en biologie moléculaire réalisés par quatre chercheurs anglais et un américain. À leur retour de Stockholm, deux d'entre eux, James Watson et John Kendrew font halte au CERN et s'entretiennent avec le directeur, Victor Weisskopf, et le physicien américain Leo Szilard. Ce dernier suggère aux biologistes d'imiter leurs collègues physiciens et de tenter de convaincre leurs gouvernements de créer un laboratoire international de biologie moléculaire. Moins d'un an plus tard, l'Organisation européenne de biologie moléculaire (EMBO) est créée par un groupe de chercheurs européens. L'EMBO doit servir à développer la jeune discipline en Europe, notamment par la création d'un laboratoire, sur le modèle du CERN⁵⁶. À l'instar du CERN et de l'ESRO, les scientifiques suisses sont engagés dans le processus dès son origine, en l'occurrence par le biais du biophysicien Édouard Kellenberger, élève de Paul Scherrer, qui œuvre pour que l'organisation devienne une organisation de droit

53. BAR E 2003 (A) 1974/52, vol. 145, note du 24 juillet 1961.

54. Pour les États-Unis, voir Daniel J. Kevles, *Les physiciens. Histoire de la profession qui a changé le monde*, Paris, 1988 (1977) ; pour la Suisse, voir Bruno J. Strasser, *Les sciences de la vie à l'âge atomique. Identités, pratiques et alliances dans la construction de la biologie moléculaire à Genève (1945-1970)*, thèse de doctorat, Université de Paris VII et Université de Genève, 2002, chap. I.

55. Cf. Strasser, *Les sciences de la vie à l'âge atomique*, op. cit. ; Bruno J. Strasser et Soraya de Chadarevian (éd.), *Molecular Biology in Post-War Europe*, numéro spécial de *Studies in the History and Philosophy of Science*, C, 2002 (33) ; Michel Morange, *Histoire de la biologie moléculaire*, Paris, 2003.

56. Voir la contribution de John Krige, in Strasser et de Chadarevian (éd.), *Molecular Biology in Post-War Europe*, op. cit., p. 547-564.

privé selon la loi suisse. La Suisse convoque une conférence intergouvernementale en 1966, qui aboutira à la signature, en février 1969, d'un accord instituant une Conférence européenne de biologie moléculaire (EMBC), comprenant des représentants de 12 pays européens. En 1974, la Conférence parviendra à un accord sur la création d'un laboratoire européen (EMBL), inauguré à Heidelberg en 1978.

En avril 1964, Kellenberger, alors membre du conseil de l'EMBO, averti le conseiller fédéral Friedrich T. Wahlen, successeur de Petitpierre, des projets de l'EMBO⁵⁷. Convaincu de l'intérêt de l'entreprise⁵⁸, Wahlen propose d'emblée que la Suisse prenne une initiative diplomatique en faveur de l'établissement d'un laboratoire européen de biologie moléculaire⁵⁹. Ainsi que le remarquent plusieurs gouvernements européens réticents à l'idée d'un laboratoire central, la nécessité d'un tel centre ne s'impose pas de la même manière que pour la recherche spatiale ou atomique, car la recherche dans les sciences de la vie ne mobilise pas d'équipement « lourd », comme les cyclotrons ou les lanceurs spatiaux, dont le développement justifierait une coopération de plusieurs pays. De plus, on n'attend aucun avantage militaire ni même commercial du développement de la biologie moléculaire.

L'EMBO présente, pour un petit État comme la Suisse, une aubaine dont les autorités fédérales sont, par l'expérience menée lors des précédents projets, parfaitement conscientes. Tant l'absence d'enjeux militaires ou politiques que la relative modestie de l'investissement économique nécessaire concourent à faire de l'EMBO un cas idéal pour développer la présence suisse dans la coopération scientifique internationale et lui faire jouer son rôle dans la politique étrangère, puisqu'elle en respecte les principes de la neutralité.

À l'instar de la rapide réaction de Wahlen, l'engagement de la Suisse dans la création de l'EMBO est dénué des hésitations passées. Cependant, la Suisse n'est pas la seule à être séduite par les projets de l'EMBO. Outre l'Unesco, qui peut se prévaloir de son rôle central joué dans la création du CERN, le Conseil de l'Europe s'intéresse de très près au projet EMBO, si bien que les deux organisations font part en 1966 de leur intention de convoquer chacune une conférence intergouvernementale sur cette question. À ces deux poids lourds des relations internationales s'ajoutent l'OCDE et l'OMS, cette dernière cherchant à faire converger son propre programme de recherche dans les sciences de la vie avec celui de l'EMBO⁶⁰.

57. BAR E 2003 (A) 1987/29, vol. 185, Édouard Kellenberger à Friedrich T. Wahlen, 27 avril 1964.

58. Archives privées d'Édouard Kellenberger, Genève (ci-après APEK), Édouard Kellenberger à Max Perutz, 4 juillet 1964

59. Archives de l'EMBO, Heidelberg (ci-après EMBO), Minutes of the meeting of Council held at CERN, Geneva, on 12 July 1964.

60. Bruno J. Strasser, « The transformation of the biological sciences in post-war Europe. EMBO and the early days of European molecular biology research », *EMBO Reports*, 4, 6, 2003, p. 540-543.

Malgré cette avalanche d'initiatives, la Suisse conserve de solides arguments, dont on sait désormais qu'ils coïncident souvent avec les visées « indépendantistes » des scientifiques. Ainsi, la Suisse milite pour une organisation strictement limitée à l'Europe occidentale, s'opposant en cela à l'Unesco, qui propose une ouverture aux pays de l'Est, et surtout à l'OCDE, qui prévoit une configuration atlantiste. Tout en ne rejetant aucune des propositions qui leur sont faites, les scientifiques porteurs du projet EMBO se montrent très favorables à la position helvétique, notamment parce qu'ils désirent échapper à tout patronage d'organisations internationales comme l'Unesco dont ils redoutent les pressions politiques ou le manque d'intérêt pour la recherche fondamentale⁶¹. Toutefois le DPF impose également ses conditions : il prie le comité de l'EMBO de ne pas demander de soutien financier à la Fondation Ford et aux diverses agences gouvernementales américaines qui pourraient se montrer intéressées⁶², afin d'éviter tout rapprochement avec une politique atlantiste.

En 1966, un événement conduit le DPF à précipiter ses démarches en faveur de l'EMBO. L'Italie propose en effet de réactiver un projet de l'OTAN destiné à créer un institut comparable au MIT américain en Europe, et dont l'une des divisions serait consacrée à la biologie moléculaire. Plongé dans un certain désarroi, le DPF estime que :

« Die Neutralen werden auf der Hut sein müssen, um nicht von einem durch Politik inspirierten Wissenschaftsplan überrumpelt und beiseite geschoben zu werden. Die Gefahr einer Wiederholung des Experimentes EWG [Communauté économique européenne], in anderer Konstellation, aber mit entsprechendem Spaltungseffekt ist in Rechnung zu stellen (dort : Versuch politischer Europa-Einigung durch Wirtschaft, hier : Versuch NATO-Stärkerung durch Wissenschaft). »⁶³

Ces considérations ont décidé le DPF à court-circuiter les initiatives concurrentes et à mener son action au pas de charge. Après un sondage auprès des gouvernements européens, la Suisse convoque une conférence intergouvernementale en septembre 1966 sur la coopération scientifique en biologie moléculaire, à laquelle participent les douze pays membres du CERN. Pris de court par la Suisse, l'Unesco adresse une lettre de protestation aux autorités fédérales, où le directeur « déplore » l'action de la Suisse et regrette qu'elle soit limitée aux seuls pays membres du CERN⁶⁴. À Berne, on est rassuré car on craignait une position franchement « hostile » de la part de l'Unesco⁶⁵. La Conférence aboutira en 1969 à la signature

61. EMBO, Minutes of the meeting of Council held at CERN, Geneva, on 12 July 1964.

62. APEK, J. Wyman, Notes on discussion at swiss foreign ministry, 17 January 1966, 18 janvier 1966.

63. BAR E 3375 (A) 1992/25, vol. 9, Projekt Fanfani (wissenschaftlich-technologischer Marshall-Plan), 29 octobre 1966.

64. BAR E 2003 (A) 1978/29, vol. 185, Alfred Rappard à la Division des organisations internationales, 7 avril 1966.

65. EMBO, dossier Département politique fédéral, Ernst Thalmann à Max Perutz, 9 décembre 1966.

d'une convention par treize pays d'Europe de l'Ouest, puis à un accord sur la construction du laboratoire européen de biologie moléculaire (EMBL) à Heidelberg en 1974.

CONCLUSIONS

L'analyse du rôle de la Suisse dans le processus de création des organisations de coopération scientifique internationale permet de faire ressortir trois aspects fondamentaux. Premièrement, sa position dans ces différents dossiers a été conforme à l'évolution de sa politique étrangère à l'égard du processus d'intégration européenne et des relations Est-Ouest, et a suivi de près le développement de sa politique de neutralité. Si, dans le dossier du CERN, elle a cherché à inscrire la future organisation dans une Europe plus large, ouverte aux pays de l'Est, avec l'EMBO, elle semble avoir accepté que l'organisation soit restreinte à l'Europe occidentale, et s'est même opposée à la proposition de l'Unesco d'y inclure les pays de l'Est. Entre-temps, la Suisse a adhéré au Conseil de l'Europe (1963), ce qu'elle avait refusé en 1949⁶⁶, et, surtout, elle a tiré les leçons de l'échec de la grande zone de libre-échange (1959), ce qui l'a conduite à tenter de renforcer par d'autres moyens ses relations avec l'Europe des Six⁶⁷. En revanche, si la Suisse a admis, au cours des années 1950, son positionnement dans le camp occidental, elle est toujours restée aussi méfiante envers une alliance atlantique. Sa position par rapport aux trois organisations étudiées témoigne de l'opposition helvétique à toute participation des États-Unis à la coopération scientifique européenne.

Deuxièmement, la coopération scientifique internationale n'a pas seulement constitué un reflet de la politique étrangère de la Suisse, mais elle est devenue un outil au service de sa politique de neutralité. Aux côtés de la coopération culturelle, sociale ou humanitaire, elle a permis de souligner que la Suisse était ouverte à la collaboration internationale pour autant qu'elle ne touchait ni au domaine politique ni au militaire. Son engagement en faveur de la coopération scientifique internationale permettait de renforcer l'image de la Suisse solidaire et ouverte sur le monde et donc de répondre aux critiques de la neutralité helvétique perçue comme une politique égoïste et isolationniste. Seulement, pour que son action dans ce domaine puisse jouer son rôle, il fallait encore que le champ d'action de la coopération scientifique s'inscrive effectivement dans une dimension universelle et soit dénuée d'enjeux politiques et militaires, ce qui était rarement le cas de la recherche scientifique pendant la

66. Antoine Fleury, « La Suisse et le Conseil de l'Europe », in Marie-Thérèse Bitsch (éd.), *Jalons pour une histoire du Conseil de l'Europe*, Berne, 1997, p. 151-165.

67. Antoine Fleury, « La Suisse : le projet de grande zone de libre-échange et la création de la CEE », in Enrico Serra (éd.), *La relance européenne et le traité de Rome. Actes du Colloque de Rome, 25-28 mars 1987*, Milan, 1989, p. 393-414.

guerre froide. Nous avons vu comment les autorités fédérales s'étaient efforcées de dépolitiser et de démilitariser les organisations de coopération scientifique, parfois avec un succès limité comme dans le cas de la recherche spatiale, où la construction de fusées est restée soumise à des impératifs politiques et militaires auxquels la neutralité de la Suisse lui interdisait de souscrire.

Troisièmement, dans leur efforts de démilitarisation et de dépolitisation, les autorités fédérales ont pu compter sur une convergence d'intérêt avec les milieux scientifiques européens. En effet, plusieurs savants européens, loin de se contenter de défendre des options scientifiques et techniques, se sont montrés très sensibles aux enjeux politiques que nous avons évoqués. Dans le dossier du CERN, par exemple, la position de la Suisse a été en parfaite adéquation avec les visées des physiciens européens, si bien qu'un membre de la délégation suisse pouvait se féliciter publiquement du fait que « ces grands physiciens étaient des diplomates encore beaucoup plus habiles que nous »⁶⁸. De plus, entre les milieux scientifiques européens et les autorités politiques, un nouvel acteur a fait son apparition en Suisse : le « *scientific statesmen* » ou « administrateur scientifique ». Le relais entre les scientifiques européens et les autorités fédérales a été assuré par un petit nombre de scientifiques suisses, au premier plan desquels figurent Paul Scherrer, Marcel Golay et Édouard Kellenberger. Pour la Suisse, qui ne connaît pas de « ministère de la science » jusqu'à la création du Conseil suisse de la science en 1965, il s'agit de nouveaux acteurs sur la scène politique qui jouent un rôle de médiateurs entre des intérêts scientifiques et politiques. Leurs activités ont constitué une étape importante dans la mise en place d'une politique de la science en Suisse. Mais surtout, leur présence, tout comme celle des attachés scientifiques, démontre l'importance croissante prise par la « diplomatie scientifique » dans les relations internationales de la Suisse durant la période de la guerre froide.

Bruno J. STRASSER,
*Université de Lausanne,
Section de philosophie.*

Frédéric JOYE,
*Université de Genève,
Département d'histoire générale.*

68. BAR E 2001-04 (-) 1970, vol. 346, Albert Picot, Le laboratoire scientifique européen de recherches nucléaires, 21 avril 1952.